

Dossier Suivi par :  
VINOT Guillaume  
Tél : 03.88.52.40.71  
ASELMEYER Pauline  
Tél: 03.88.52.80.72  
BEAUVY Joëlle  
Tél: 03.88.52.40.61

Mèl : [dr67-contactenqueteursdem@insee.fr](mailto:dr67-contactenqueteursdem@insee.fr)

Ref : Maire

À l'attention de

*Monsieur le Maire*  
*Mairie de Saint-maurice*  
*2 Rue Principale*

67220 SAINT-MAURICE

Strasbourg, le jeudi 25 mai 2023  
N°2023\_11264\_DR67-SES67

**Objet : Enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages**

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise, du 12 juin au 16 décembre 2023, une enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages. Pour certains ménages, l'enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014, 2017 et 2020.

L'enquête est réalisée sur un échantillon d'environ 17 000 logements. Elle est obligatoire. Parmi ces logements, certains se situent dans votre commune. Ces ménages seront interrogés par Madame Françoise DILLMANN, enquêtrice de l'Insee, munie d'une carte officielle.

**Madame Françoise DILLMANN**,  
*enquêtrice de l'Insee*  
téléphone : **06.63.30.49.24**  
e-mail : [francoise.dillmann@insee.fr](mailto:francoise.dillmann@insee.fr)

Ces ménages sont prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles servent uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail de l'enquêtrice sera facilité si cette enquête est annoncée soit dans votre journal d'informations municipales, soit par affichage public ou par voie de presse. À cet effet, l'Insee met à votre disposition un kit de communication. Son contenu est détaillé en pièce jointe.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/information/2964509>

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous serais obligé de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur régional



Yves CALDERINI

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est **reconnue d'intérêt général et de qualité statistique**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° 2023X046EC du Ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, valable pour l'année 2023 – Arrêté en date du 27/12/2022.

Cette enquête est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du Code Pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee). Ces réponses ainsi que les données obtenues par appariement seront conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) est seul destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du Code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant la collecte.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee), que vous pouvez contacter à l'adresse [contact.rgpd@insee.fr](mailto:contact.rgpd@insee.fr).

Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique à l'adresse : [le-deleque-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr](mailto:le-deleque-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr). Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil.



## Mise à disposition d'un kit de communication pour accompagner l'enquête « Histoire de vie et patrimoine » 2023

Pour informer les ménages sélectionnés et les **inviter à répondre au questionnaire**, l'Insee a mis en place une campagne de communication qui met l'accent sur l'utilité de cette enquête, et vous propose un kit de communication.

Le kit comprend :

- **une nouvelle page spécifique décrivant cette enquête sur Insee.fr**
- **2 bannières** au format différent : carré (800 px) & rectangulaire (573\*90 px)
- **une affiche au format A3**
- **un dépliant**
- **un communiqué de presse**
- **un programme de tweets**
- **une brève présentation de l'enquête**

Tous ces supports sont téléchargeables, dès le 15 mai 2023, à partir de la page dédiée sur Insee.fr <https://www.insee.fr/fr/information/2964509>

Nous vous suggérons, **pour le site internet de votre collectivité** :

- **d'insérer** une bannière **sur votre site, faisant ainsi la promotion de cette enquête** ;
- **de mettre le lien URL sur cette bannière, vers** la page dédiée à l'enquête « Histoire de vie et patrimoine » sur Insee.fr <https://www.insee.fr/fr/information/2964509>
- **de reprendre les contenus de cette présentation de l'enquête si vous souhaitez** écrire un article sur votre site.

Vous pouvez **publier un article dans votre journal local** en reprenant la présentation de l'enquête ou le communiqué de presse de l'Insee ou en vous en inspirant.

De notre côté, nous avons adressé ce communiqué à la presse institutionnelle et également à la presse spécialisée des collectivités fin mars.

**L'affiche** au format A3 pourrait être apposée à l'accueil de votre mairie. Vous pouvez l'imprimer à partir du PDF téléchargeable à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/information/2964509>

Et, si vous avez un **compte Twitter**, nous vous proposons une série de tweets à diffuser selon le calendrier de l'enquête, soit avec un lien vers la page dédiée sur Insee.fr, soit avec le visuel de l'enquête (Cf. images des bannières fournies).

L'Insee vous remercie de vos efforts pour accompagner la réussite de l'enquête Histoire de vie et patrimoine.

Si vous rencontrais des difficultés pour l'utilisation de ces outils, n'hésitez pas à nous contacter par mail : [communication-institutionnelle@insee.fr](mailto:communication-institutionnelle@insee.fr)



**Annexe : Exemple de texte à insérer dans votre journal local :**

***Enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages***

*L'Insee réalise, entre le 12 juin et le 16 décembre 2023, une enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages.*

*L'enquête permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire personnelle. Elle vise ainsi à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels possédés par les ménages, ainsi que leur endettement. Réalisée à l'échelle européenne depuis 2010, l'enquête permet des comparaisons internationales. Pour certains ménages, cette enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014, 2017 et 2020. La réinterrogation des mêmes ménages permet de mesurer l'évolution du patrimoine et de sa composition.*

*Dans notre commune, certains ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.*

*Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.*

